



## Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*



[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

Cagnotte, le 20 septembre 2016

**Monsieur le Préfet des Landes**  
**24 rue Victor Hugo**  
**40021 Mont de Marsan Cédex**

**Objet :** urbanisation des barthes Angresse, Soorts Hossegor

Monsieur le Préfet,

Une nouvelle fois, notre association est interpellée, par les vellétés d'urbaniser en zone de barthes.

Après Angresse — que nous avons récemment évoqué dans un courrier où nous mettions en cause la partialité du commissaire enquêteur — c'est au tour des barthes de Soorts-Hossegor (limitrophes des précédentes) comme en rapporte le journal Sud-ouest (cf ci-après).

La Fédération SEPANSO-Landes souhaite rappeler ici le fonctionnement des barthes, qui se résume à l'idée d'un réservoir tampon dont on connaît précisément l'aire d'action. Il est bien clair que si on réduit par un quelconque moyen (remblaiement par exemple) cette aire, ces ont d'autres surfaces jusque là exondées qui devront absorber les apports hydriques, surfaces jusque là inconnues c'est-à-dire dont on ne sait quelle est leur affectation (habitat, culture, ..). C'est à bon escient que les communes d'Angresse et de Soorts-Hossegor ont un PPRL. Ainsi vous pouvez bien imaginer les conséquences imprévisibles de telles actions.

Le bon sens, parce qu'ici il n'y a pas autre chose à privilégier, veut que l'on conserve les barthes dans leur usage hydraulique ; ce n'est pas par référence à nos statuts de l'association que nous écrivons cela mais c'est parce que la projection des élus en question (les maires d'Angresse et de Soorts-Hossegor) en sont dénués sur ce sujet. Il ne nous semble donc pas anormal que vous puissiez rappeler à ces maires le fonctionnement élémentaire des barthes et qu'en affecter le fonctionnement s'avère être un risque aux conséquences imprévisibles.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée

Georges Cingal, Président

# Une rentrée plutôt à l'eau claire

Publié le 17/09/2016 . Mis à jour le par Sudouest.fr

Xavier Gaudio et son premier adjoint Jean-Jacques Tirquit. ©

Ph. X. g.

## Production consommation, assainissement : que d'eau, que d'eau jeudi soir lors de la séance du Conseil municipal.

CHRISTINE LAMAISON

c.lamaison@sudouest.fr

Visiblement, les élus d'Hossegor avaient quelque peu boudé la rentrée, jeudi soir. Avec 14 membres présents, le quorum était toutefois atteint pour cette séance où l'ordre du jour avait une saveur d'automne avec quelques ajustements budgétaires et des points techniques. À l'instar des rapports des délégations de service public (DSP), concernant l'activité du Sporting Casino et l'eau, présentés par le premier adjoint Jean-Jacques Tirquit.

Rapports ne nécessitant pas de vote, mais qui ne manquaient pas d'intérêt. Pas de fait marquant pour l'activité du Sporting avec un chiffre d'affaires quasi à l'égal, malgré une baisse des produits de jeux concurrencés par Internet (- 7 %) et une légère inflexion des entrées (- 4 %). Le tout compensé par des activités périphériques.

### Consommation en hausse

La municipalité entendant veiller aux efforts promis en matière de restauration. Jean-Jacques Tirquit faisant remarquer que le Sporting apporte une manne non négligeable à la commune : environ 280 000 euros. Les autres comptes-rendus de DSP concernaient l'eau à travers les rapports de Suez. Pas de fait notable sinon que la consommation à Hossegor, contrairement à d'autres communes, est à la hausse (+8,4 %) et que Suez entend demander au Sydec, auquel la commune achète l'eau, s'il est en mesure de tenir ses engagements en termes de production. Ces rapports sont à disposition du public en mairie. D'eau, il fut beaucoup question aussi avec les conclusions du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales. La commune a rempli les engagements pris devant le

préfet en matière de rejet des eaux pluviales dans le lac, et envisage fin 2016 de s'attaquer à la partie Pédebert.

Les débats seront peut-être à venir, notamment pour la ZAC Monbardon. Une surface de 75 000 mètres carrés, dans le quartier des barthes. Une zone classée « à urbaniser » et qui, « si nous ne faisons rien, pourrait repasser en zone nature », expliquait le maire Xavier Gaudio. Or ce lieu pourrait permettre de construire des logements à caractère social et participer à la mise en conformité de la commune avec le plan local d'habitat établi par la Communauté de communes. Tout cela ne repose que sur de la prospective, et la délibération consistait seulement à acter le prix d'achat fixé

par les Domaines (45 euros le mètre carré) et permettre à la commune d'aller au-devant des propriétaires aux fins de négociation. La délibération a été adoptée avec deux voix contre et une abstention.